territoire d'énergie
EURE-ET-LOIR

ETRE DÉLÉGUÉ(E)

À ENERGIE Eure-et-Loir

Mandat 2020 - 2026



facebook.com/EnergieEL

twitter.com/EnergieEL

www.energie28.fr

ENERGIE Eure-et-Loir

Le service public des énergies en Eure-et-Loir

SOMMAIRE

territoire d'énergie
EURE-ET-LOIR

Avant-propos	page 4
Les missions d'ENERGIE Eure-et-Loir	page 5
Compétences et chiffres clés	pages 6 - 7
ENERGIE Eure-et-Loir en réseaux	page 8
Instances et gouvernance	page 9
Pourquoi être délégué(e) ?	page 10
Le rôle du/de la délégué(e)	page 11
La charte du/de la délégué(e)	page 12
Vos interlocuteurs	page 13
Les coordonnées de nos services	pages 14 - 15
Nos adhérents	page 16
Petit lexique	pages 17 -18
Mes notes	page 19

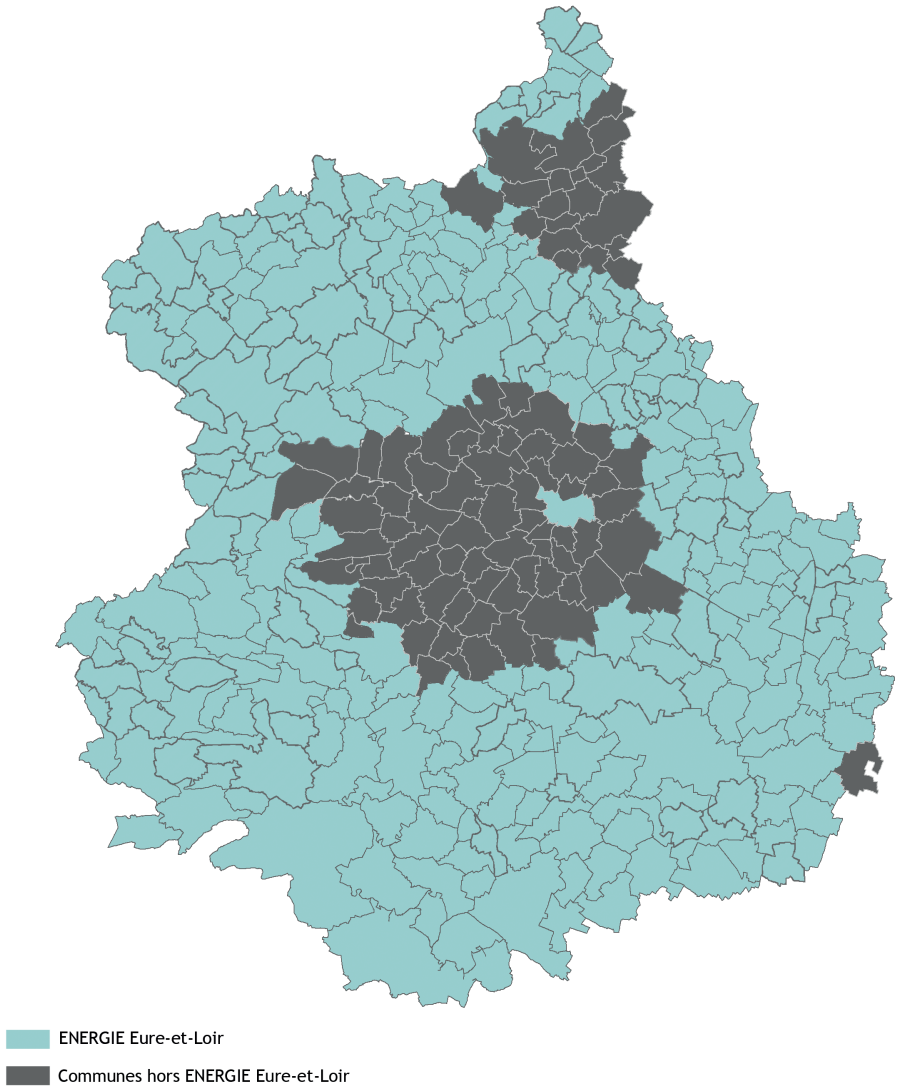
AVANT-PROPOS

territoire d'énergie
EURE-ET-LOIR

Votre collectivité vous a désigné Délégué(e) à ENERGIE Eure-et-Loir.
Ce guide vous est destiné.

Il vous permettra :

- **de bien connaitre les missions de votre Syndicat d'Energie,**
- **de maitriser l'organisation de ses instances,**
- **de bien appréhender votre rôle de délégué(e) et les relations entre le Syndicat et votre collectivité.**



ENERGIE Eure-et-Loir est un établissement public de type « syndicat mixte fermé » créé en 1993 à l'occasion de la mise en œuvre de contrats de concession rénovés pour l'organisation du service public de l'électricité.

Au fil du temps, votre Syndicat d'Energie est devenu un acteur local important dans les domaines de l'énergie et des services aux collectivités.

ENERGIE Eure-et-Loir regroupe aujourd'hui 245 communes, 1 communauté d'agglomération et 8 communautés de communes (situation arrêtée au 1er janvier 2020).

Chacune d'elles désigne en fonction de sa situation un ou plusieurs délégués titulaires et autant de délégués suppléants afin d'être représentée au comité syndical.

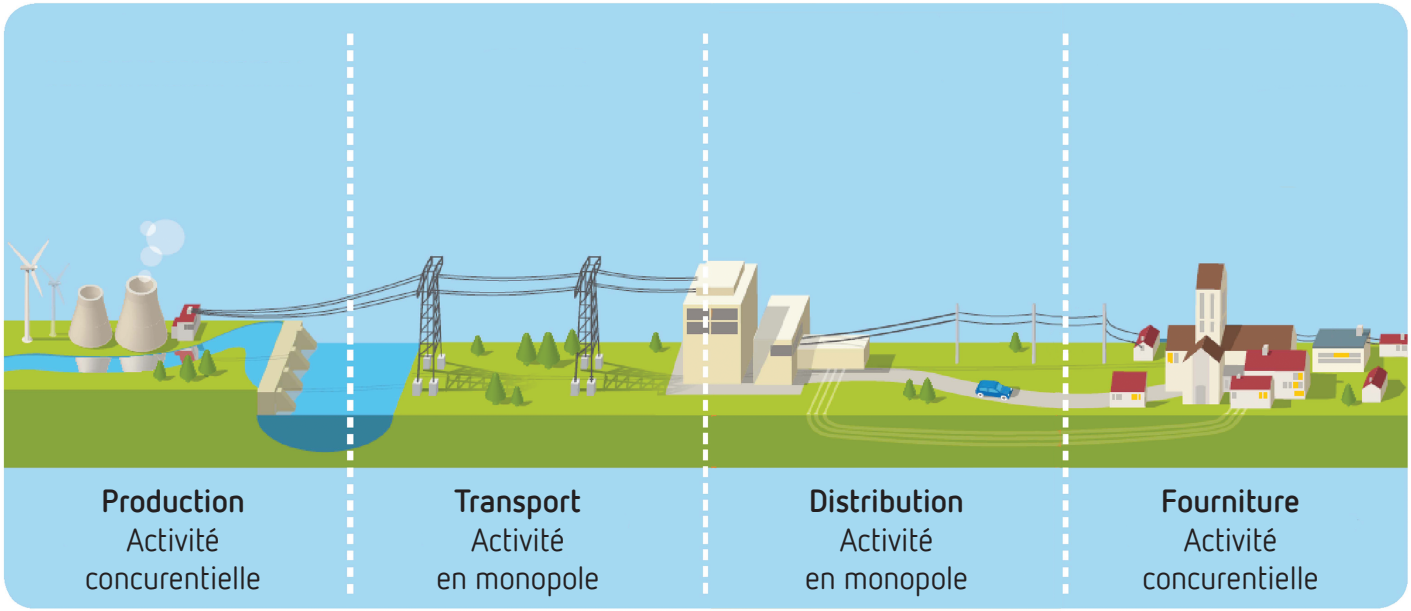
POINTS DE CONTACT :

- ENERGIE Eure-et-Loir, 65 Rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCÉ
- Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Téléphone : 02 37 84 07 85
- Courriel : contact@energie28.fr
- Site internet : www.energie28.fr

LES MISSIONS D'ENERGIE Eure-et-Loir

L'organisation du service public de l'électricité constitue la compétence obligatoire et fondatrice d'ENERGIE Eure-et-Loir en 1993. Dans les faits, le service public de l'électricité s'articule autour de deux axes majeurs :

- La distribution d'électricité proprement dite, à travers des réseaux déployés à l'amont dans le prolongement des réseaux de transport et à l'aval jusqu'au compteur présent au domicile de chaque abonné (voir schéma ci-dessous).
- La fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente (TRV), régulièrement mis à jour par le ministère de l'Énergie après consultation de la commission de régulation de l'énergie (CRE).



La compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité confère à ENERGIE Eure-et-Loir la propriété des réseaux Basse et Moyenne Tension et de leurs accessoires (branchements, appareils de comptage, postes de transformation…), la responsabilité de négocier le contrat de concession avec Enedis et EDF et d'en contrôler la bonne application.

Elle intègre également la maitrise d'ouvrage de certains travaux d'électrification, permettant ainsi au Syndicat d'accompagner les collectivités dans l'aménagement et le développement de leur territoire : raccordement de lotissements, de zones d'activités, sécurisation et renforcement des réseaux, opérations d'amélioration du cadre de vie…

Au cours des 10 dernières années, votre Syndicat d'Energie n'a cessé de développer de nouvelles compétences et de concevoir de nouvelles offres de services destinées à ses collectivités adhérentes. Ces nouvelles compétences et offres de services sont accessibles « à la carte ». On parle aussi de « compétences optionnelles » :

- ☐ Service public du gaz,
- ☐ Eclairage Public,
- ☐ Information géographique (Infogéo 28, Géocim),
- ☐ Mobilité propre,
- ☐ Planification énergétique territoriale,
- ☐ Rénovation énergétique des bâtiments publics,
- ☐ Achat d'énergie pour les collectivités,
- ☐ Production d'énergies renouvelables,
- ☐ Sensibilisation à la transition énergétique.

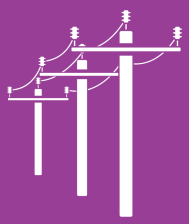
Au service des collectivités et des usagers, l'action d'ENERGIE Eure-et-Loir se traduit par des conseils techniques, des accompagnements financiers et par la réalisation de travaux sur les réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public.

En tant qu'acteur de l'aménagement du territoire, ENERGIE Eure-et-Loir s'adapte, évolue, innove, avec la volonté d'apporter des services toujours plus performants et des réponses adaptées aux besoins de ses adhérents.

COMPÉTENCES ET CHIFFRES CLES

territoire d'énergie
EURE-ET-LOIR

AUTORITÉ ORGANISATRICE DES SERVICES PUBLICS DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE (TRV) :



- Négociation et gestion du contrat de concession conclu avec Enedis et EDF,
- Contrôle du respect du contrat de concession,
- Suivi technique et financier du patrimoine concédé, qualité de la desserte en électricité,
- Propriété des ouvrages de la concession et maitrise d'ouvrage des travaux d'électrification (modernisation, renforcement, sécurisation et développement du réseau électrique).

9 518 km de réseaux HTA et BT pour 163 463 points de livraison
1 945 GWh d'électricité acheminée en 2019
Environ 20 M€ investis / an par ENERGIE Eure-et-Loir et Enedis

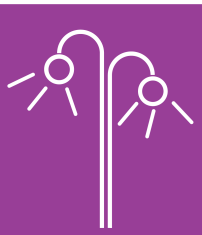
AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ



- Négociation et gestion des contrats de concessions conclus avec les opérateurs (GRDF, Primagaz),
- Contrôle du respect des contrats de concessions,
- Suivi technique (sécurité, investissements, maintenance) et financier du patrimoine concédé,
- Lancement de délégations de service public.

26 communes adhérentes et desservies
174 km de réseau pour 2 581 points de livraison
78 GWh d'énergie acheminée en 2019

GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



- Diagnostic énergétique et conseil aux élus
- Contrôle, maintenance et exploitation des installations,
- Cartographie des réseaux et de leurs accessoires (candélabres, armoires de commande),
- Réalisation de travaux neufs (rénovation, extension, amélioration énergétique), gestion des dommages.

182 communes adhérentes
40 000 points lumineux en gestion
8 000 points lumineux équipés en Led

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET MAITRISE DE L'ÉNERGIE



- Conseil Energétique pour bâtiments publics (assistance technique et financière),
- Planification énergétique territoriale (assistance aux EPCI pour leur PCAET),
- Sensibilisation à la transition énergétique et au développement durable,
- Information et conseil aux usagers, lutte contre la précarité énergétique.

56 communes adhérentes
401 bâtiments en suivi et 400 000 € d'aides accordées en 2020
7 communautés de communes en démarche PCAET

ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ NATUREL



- ENERGIE Eure-et-Loir est, avec les syndicats d'énergie de l'Indre et de l'Indre-et-Loire, à l'origine de la création du groupement Territoire d'Energie Centre-Val de Loire pour l'achat d'électricité et de gaz naturel en faveur des collectivités.

454 collectivités membres du groupement d'achat
Gestion de plus de 10 000 sites

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)



- Avec l'appui de sa Société d'Économie Mixte EneRCentre-Val de Loire dont il est l'un des principaux actionnaires, ENERGIE Eure-et-Loir est un acteur important de la production d'énergies renouvelables : conseil, assistance, développement et exploitation de projets (éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité).

18 installations en exploitation
12 projets en phase développement

MOBILITÉ PROPRE



- Déploiement d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques,
- Gestion et supervision d'une centaine de bornes (1 point de charge tous les 10 à 15 km).

112 bornes de recharge
9 000 sessions de charge en 2019

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG INFOGEO 28)



- Mise à disposition des données cadastrales,
- Cartographie des réseaux, documents d'urbanisme,
- Aide à la gestion des cimetières (module Géocim),
- Formation et assistance aux utilisateurs.

356 collectivités et groupements utilisateurs
20 communes en démarche Géocim
165 documents d'urbanisme hébergés (PLU, PLUI, cartes communales)

FNCCR
SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS

territoire d'énergie
CENTRE - VAL DE LOIRE

ÉneR® CENTRE VAL DE LOIRE

Région Centre-Val de Loire

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT

AMF28
ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'EPCI D'EURE-ET-LOIR

Et bien sûr les communes et les intercommunalités d'Eure-et-Loir !



LE COMITE SYNDICAL (assemblée délibérante)

A la suite des élections communales et intercommunales, chaque collectivité adhérente désigne un ou plusieurs délégués(ées) pour siéger au sein du comité syndical. Le comité compte à ce jour 282 délégués titulaires et se réunit au minimum trois fois par an pour arrêter les orientations du Syndicat et voter les budgets.

Il peut également déléguer un certain nombre de ses attributions au/à la Président(e) et au Bureau.

Le comité syndical constitue le premier terrain d'expression et de proposition des délégués.

Important : *Conformément à l'article L2121-10 du CGCT et sauf si l'élu(e) s'y oppose expressément par écrit, les convocations des délégués au comité syndical leur sont adressées par voie dématérialisée à l'adresse courriel communiquée à ENERGIE Eure-et-Loir.*

LE BUREAU

Lors de sa première réunion, le comité syndical procède à l'installation du Bureau en élisant le/la Président(e), les Vice-présidents et les membres.

Le Bureau se réunit environ 6 à 8 fois par an. Il traite des affaires dont il a reçu délégation par le comité (programmation des travaux, lancement de marchés, aides financières ...).

La composition du Bureau (17 membres y compris le poste de Président) répond à une représentation homogène des territoires :

- Territoires comptant au moins une commune de plus de 9 000 habitants ou dont la population regroupée est supérieure à 20 000 habitants : **2 sièges**
- Autres territoires : **1 siège** (à l'exception du territoire Normandie sud Eure qui ne compte qu'une seule commune).

L'élection du bureau

L'élection du/de la Président(e) a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.
Le nombre de Vice-présidents est proposé par le/la Président(e) et est voté par l'assemblée des délégués. Chaque Vice-président peut être porteur d'une délégation de fonctions consentie par le/la Président(e), en application de l'article L.5211-9 du CGCT.
L'élection des Vice-présidents et des membres intervient également à bulletins secrets à la majorité absolue.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) sont élus par le comité syndical. Le/la Président(e) siège de droit à la commission qui compte également 5 membres titulaires et autant de membres suppléants.

LES AUTRES COMMISSIONS

CDSP (Commission de Délégation de service Public) : Il s'agit d'une commission spéciale, distincte de la Commission d'Appel d'Offres. En cas de délégation de certains services publics à un opérateur, la CDSP analyse les candidatures, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et émet un avis sur les candidatures et les offres.

CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) : Cette commission répond à 3 objectifs majeurs : Placer l'usager au cœur des missions des services publics locaux et mieux prendre en compte ses attentes, améliorer la qualité et l'efficacité des services, contribuer à la lisibilité de l'action publique.

CCPE (Commission Consultative Paritaire de l'Energie) : La création de la CCPE par les Syndicats d'énergie s'inscrit dans le cadre de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte. La commission est composée à parts égales de représentants d'ENERGIE Eure-et-Loir et des EPCI à fiscalité propre. Son objectif consiste à coordonner les actions de ses membres en faveur de la transition énergétique, garantir la cohérence des politiques d'investissement et faciliter les échanges de données.

POURQUOI ÊTRE DÉLÉGUÉ(E) ?

Être délégué(e), c'est être, avec le maire ou le/la président(e), l'interlocuteur privilégié de sa collectivité et de ses habitants auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir.

DÉFENDRE ET PORTER LES INTÉRÊTS DE SON TERRITOIRE

Être délégué(e), c'est proposer et voter les orientations d'ENERGIE Eure-et-Loir. Les élus du comité syndical ont un vrai pouvoir de décision et chaque collectivité peut se faire entendre via son/sa délégué(e).

Important : En cas d'empêchement, le/la délégué(e) titulaire peut faire appel à un/une délégué(e) suppléant(e) pour être automatiquement représenté(e). Inutile dans ce cas de lui remettre un pouvoir. Si aucun(e) délégué(e) de la collectivité ne peut être présent(e), le/la délégué(e) titulaire peut donner un pouvoir écrit à un/une délégué(e) d'une autre collectivité.





ORIENTER LES ACTIONS D'ENERGIE Eure-et-Loir

Être délégué(e), c'est porter la voix de sa commune, de son EPCI.

C'est aussi participer à la valorisation du territoire et à son attractivité à travers les actions conduites par ENERGIE Eure-et-Loir (accompagnement à la transition énergétique, amélioration énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics, modernisation et sécurisation de la desserte électrique, développement de la desserte en gaz, mise en valeur des espaces publics par la dissimulation des réseaux ...).

AGIR AU CŒUR DE GRANDS SUJETS D'ACTUALITÉ

ENERGIE Eure-et-Loir est engagé dans de grands défis comme la distribution de l'énergie, la production d'énergies renouvelables (EnR) ou bien encore le développement de formes de mobilité plus propres et plus respectueuses de notre environnement.

Être délégué(e), c'est agir pour l'avenir, le développement et l'aménagement de nos territoires et renforcer leur attractivité.



Être délégué(e), c'est enfin apporter sa pierre à l'édifice d'ENERGIE Eure-et-Loir comme outil de mutualisation et de solidarité intercommunale en favorisant la cohésion territoriale, l'équité, et en permettant le développement de nouveaux services utiles au plus grand nombre.

LE RÔLE DU/DE LA DÉLÉGUÉ(E)

Le/la délégué(e) est le trait d'union entre sa collectivité et les instances décisionnelles du Syndicat.

Pour sa commune ou son intercommunalité

- REPRÉSENTER SA COLLECTIVITÉ AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL
- RESTITUER AU CONSEIL MUNICIPAL OU COMMUNAUTAIRE LES INFORMATIONS EN PROVENANCE D'ENERGIE Eure-et-Loir
- SUIVRE LES TRAVAUX D'ENERGIE Eure-et-Loir SUR SON TERRITOIRE
- PRÉSENTER CHAQUE ANNÉE LE RAPPORT D'ACTIVITÉ D'ENERGIE Eure-et-Loir EN RÉUNION DU CONSEIL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARTICLE L. 5211-39 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus [...] Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »



Auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir

- REPRÉSENTER ENERGIE Eure-et-Loir DANS SA COLLECTIVITÉ
- ÉLIRE LES INSTANCES DU SYNDICAT (Président, Vice-présidents, membres du Bureau, commissions statutaires)
- FAIRE DES PROPOSITIONS ET VOTER LES DÉCISIONS, LES BUDGETS
- S'INVESTIR DANS LES ACTIONS LOCALES PORTÉES PAR ENERGIE Eure-et-Loir
- SE FORMER ET S'INFORMER DE L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT
- PARTICIPER AUX RÉUNIONS LOCALES ET GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

LA CHARTE DU/DE LA DÉLÉGUÉ(E)

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

Pour aider à comprendre le rôle du/de la délégué(e) à ENERGIE Eure-et-Loir, une charte a été rédigée. Elle donne l'essence des missions de l'élu tout au long de son mandat. Agissant pour l'intérêt général, le/la délégué(e) s'implique de manière neutre pour un meilleur service public de l'énergie et répondre au mieux aux besoins des collectivités.

LES 10 ENGAGEMENTS

1. **Le/la délégué(e) représente la position du conseil municipal ou communautaire auquel il/elle appartient.**
2. **Le/la délégué(e) fait le lien entre ENERGIE Eure-et-Loir, son conseil et les habitants de son territoire.**
3. **Le/la délégué(e) est garante(e) de l'image d'ENERGIE Eure-et-Loir auprès des élus et services de sa collectivité.**
4. **Le/la délégué(e) informe son conseil des décisions et projets d'ENERGIE Eure-et-Loir.**
5. **Le/la délégué(e) fait remonter aux services de sa collectivité les informations relatives à ENERGIE Eure-et-Loir et suit les travaux du Syndicat sur son territoire.**
6. **Le/la délégué(e) s'engage dans l'élaboration des orientations d'ENERGIE Eure-et-Loir afin que le Syndicat soit en mesure de répondre aux besoins de l'ensemble de ses adhérents.**
7. **Le/la délégué(e) assiste ENERGIE Eure-et-Loir dans l'organisation d'actions sur son territoire.**
8. **Le/la délégué(e) se forme et s'informe pour comprendre les enjeux d'ENERGIE Eure-et-Loir.**
9. **Le/la délégué(e) est présent(e) à chaque réunion à laquelle il/elle est convoqué(e) en fonction de son mandat : comité, bureau, commission. En cas d'empêchement, il/elle prévient son/sa suppléant(e).**
10. **Le/la délégué(e) n'agit pas en son intérêt propre, ni pour celui de son employeur ou pour celui d'un tiers, mais dans l'intérêt général.**

VOS INTERLOCUTEURS

Les membres du Bureau



Afin de parvenir à une représentation homogène du territoire, les membres du bureau sont issus de « territoires d'énergie » dont les limites géographiques sont identiques à celles des intercommunalités à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du Syndicat.

Chaque collectivité dispose ainsi d'un ou de plusieurs référents siégeant au Bureau et en mesure de relayer ses réflexions et ses interrogations.

Une équipe à votre service

Les effectifs d'ENERGIE Eure-et-Loir comptent une vingtaine d'agents. Au quotidien, tout délégué peut faire appel aux équipes techniques et administratives du Syndicat pour obtenir des informations sur la programmation et l'avancée des travaux, les aides financières, les actes à rédiger ou bien encore sur les modalités d'accès aux différents services développés par ENERGIE Eure-et-Loir.

N'hésitez pas à les solliciter (voir les coordonnées pages 14-15 de ce guide mais également sur notre site internet : www.energie28.fr).

VOS OUTILS D'INFORMATION

Des rencontres thématiques



En fonction de l'actualité et des besoins, des réunions thématiques peuvent être organisées au siège d'ENERGIE Eure-et-Loir voire sur site.

Des formations

Des formations aux outils de cartographie sont régulièrement organisées par notre pôle Information Géographique. Ces formations s'adressent également aux personnels des collectivités.

Les matinales de l'énergie

Chaque année, ENERGIE Eure-et-Loir organise une réunion consacrée à une thématique énergétique d'actualité au cours de laquelle interviennent des personnalités référentes d'envergure nationale.

Les supports d'information

- Nos sites internet www.energie28.fr et www.infoconso.energie28.fr
- Nos lettres d'information qui traitent de l'actualité énergétique locale et nationale,
- Nos lettres d'information électroniques,
- Le rapport d'activité annuel du Syndicat,
- L'actualité d'ENERGIE Eure-et-Loir sur les réseaux sociaux (suivez-nous sur Facebook et Twitter).

LES COORDONNÉES DE NOS SERVICES

territoire d'énergie
EURE-ET-LOIR

■ *Pôle Administration Générale*
02 37 84 07 85
contact@energie28.fr

■ *Secrétariat technique*
02 37 84 14 44
service-technique@energie28.fr

■ *Pôle Budget-Finances*
02 37 84 14 58
finances@energie28.fr

■ *Service Communication*
02 37 84 14 45
communication@energie28.fr





- *Pôle Electricité*
  02 37 84 14 44
  service-technique@energie28.fr

- *Pôle Eclairage public*
  02 37 84 14 47
  eclairage-public@energie28.fr

- *Pôle Energie-Conseil*
  02 37 84 14 56
  energie-conseil@energie28.fr

- *Pôle Cartographie*
  02 37 84 14 53
  sig@energie28.fr

NOS ADHÉRENTS

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

COMMUNES ET EPCI A FISCALITE PROPRE MEMBRES D'ENERGIE Eure-et-Loir AU TITRE DE LA COMPETENCE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET FOURNITURE D'ELECTRICITE AU TARIF REGLEMENTE DE VENTE

Allainville
Alluyes
Anet
Arcisses
Ardelles
Ardelu
Argenvilliers
Aunay-sous-Auneau
Aunay-sous-Crécy
Auneau Bleury St-Symphorien
Autels Villevillon (les)
Authon-du-Perche
Baigneaux
Bailleau-Armenonville
Barmainville
Baudreville
Bazoche-Gouet (la)
Bazoches-en-Dunois
Bazoches-les-Hautes
Beauche
Beaumont-les Autels
Beauvilliers
Belhomert-Guehouville
Bérou-la-Mulotière
Béthonvilliers
Béville-le-Comte
Boissy-en-Drouais
Boissy-lès-Perche
Boncourt
Bonneval
Boullay-les-Deux-Eglises
Boullay-Mivoye (le)
Boullay-Thierry (le)
Bouville
Bréchamps
Brezolles
Brou
Bullainville
Champrond-en-Gâtine
Champrond-en-Perchet
Chapelle-d'Aunainville (la)
Chapelle-du-Noyer (la)
Chapelle-Fortin (la)
Chapelle-Guillaume (la)
Chapelle Royale
Charbonnières
Charpont
Chassant
Chataincourt
Châteaudun
Châteauneuf-en-Thymerais
Châtelets (les)
Châtenay
Chaudon
Chaussée-d'Ivry (la)
Cloyes les Trois Rivières
Combres
Commune nouvelle d'Arrou
Conie-Molitard
Cormainville
Corvées-les-Yys (les)
Coudray-au-Perche
Coulombs
Courbehaye
Crécy-Couvé
Croix-du-Perche (la)
Crucey-Villages
Dambron
Dampierre-sous-Brou
Dampierre-sur-Avre
Dancy
Dangeau
Digny
Donnemain-St-Mamès
Droue-sur-Drouette
Ecluzelles
Ecrosnes
Eole-en-Beauce
Epernon
Escorpain
Etilleux (les)
Favières
Ferté-Vidame (la)
Fessanvilliers-Mattanvilliers
Flacey
Fontaine-les-Ribouts
Fontaine-Simon
Fontenay-sur-Conie
Framboisière (la)
Frazé
Fresnay-l'Evêque
Gallardon
Garancières-en-Beauce
Garancières-en-Drouais
Garnay
Gas
Gaudaine (la)
Gault-Saint-Denis (le)
Gilles
Gohory
Gommerville
Gouillons
Guainville
Gué-de-Longroi (le)
Guilleville
Guillonville
Hanches
Happonvilliers
Intréville
Jallans
Janville-en-Beauce
Jaudrais
Lamblore
Laons
Léthuin
Levainville
Levesville-la-Chenard
Logron
Loigny-la-Bataille
Lormaye
Loupe (la)
Louville-la-Chenard
Louvilliers-en-Drouais
Louvilliers-lès-Perche
Luigny
Lumeau
Luray
Maillebois
Maisons
Mancelière (la)
Manou
Marboué
Marolles-les-Buis
Marville-Moutiers-Brûlé
Meaucé
Mérouville
Mesnil-Simon (le)
Mesnil-Thomas (le)
Mévoisins
Miermaigne
Moléans
Mondonville-Saint-Jean
Montboissier
Montharville
Montigny-sur-Avre
Montireau
Montlandon
Montreuil
Morainville
Moriers
Morvilliers
Moulhard
Moutiers-en-Beauce
Néron
Neuvy-en-Beauce
Neuvy-en-Dunois
Nogent-le-Roi
Nogent-le-Rotrou
Nonvilliers-Grand'Houx
Nottonville
Oinville-Saint-Liphard
Orgères-en-Beauce
Ormoy
Ouarville
Oulins
Oysonville
Péronville
Pierres
Poinville
Poupry
Prasville
Pré-Saint-Evroult
Pré-Saint-Martin
Prudemanche
Puisaye (la)
Puiseux
Réclainville
Ressuintes (les)
Revercourt
Rohaire
Rouvray-Saint-Denis
Rouvres
Rueil-la-Gadelière
Saintigny
St-Ange-et-Torcay
St-Bomer
St-Christophe
St-Denis-Lanneray
St-Eliph
Ste-Gemme-Moronval
St-Jean-de-Rebervilliers
St-Jean-Pierre-Fixte
St-Lubin-de-Cravant
St-Lubin-des-Joncherets
St-Lucien
St-Maixme-Hauterive
St-Martin-de-Nigelles
St-Maur-sur-le-Loir
St-Maurice-St-Germain
St-Ouen-Marchefroy
St-Piat
St-Rémy-sur-Avre
St-Sauveur-Marville
St-Victor-de-Buthon
Sainville
Sancheville
Santilly
Saucelle (la)
Saulnières
Saumeray
Saussay
Senantes
Senonches
Serazereux
Sorel-Moussel
Souancé-au-Perche
Soulaires
Terminiers
Thimert-Gâtelles
Thiron-Gardais
Thiville
Tillay-le-Péneux
Trancrainville
Tremblay-les-Villages
Tréon
Trizay-Coutretot-St-Serge
Trizay-lès-Bonneval
Unverre
Varize
Vaupillon
Vernouillet
Vert-en-Drouais
Vichères
Vierville
Villages Vovéens (les)
Villampuy
Villars
Villemaury
Villemeux-sur-Eure
Villiers-le-Morhier
Villiers-Saint-Orien
Yermenonville
Yèvres
Ymeray
Ymonville

Communauté d'agglomération CHARTRES METROPOLE, en représentation-substitution de 22 communes : Allonnes, Boisville-la-St-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Chartres, Denonville, Francourville, Houville-la-Branche, Houx, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau , Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Santeuil, Theuville, Umpeau, Vitray-en-Beauce, Voise.
Communauté de communes ENTRE BEAUCE ET PERCHE, en représentation-substitution de 8 communes : Friaize, Illiers-Combray, Méréglise, Mottereau, Montigny-le-Chartif, Saint-Avit-les-Guespières, Thieulin (Le), Vieuvicq.

EPCI A FISCALITE PROPRE MEMBRES D'ENERGIE Eure-et-Loir AU TITRE D'AUTRE(S) COMPETENCE(S)

Communautés de communes : Portes Euréliennes d'Ile de France, Cœur de Beauce, Bonnevalais, Grand Châteaudun, Perche, Terres de Perche, Forêts du Perche.

PETIT LEXIQUE

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

A

AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (chargée de l'organisation du service public local de distribution d'énergie).

B

BT : Abréviation pour désigner un réseau électrique Basse Tension (230 volts).

C

CCPE : Commission Consultative Paritaire de l'Energie, lieu d'échanges et de dialogue à parité égale entre représentants des syndicats d'énergie et des intercommunalités à fiscalité propre.

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux.

CEE : Certificats d'Economies d'Energie, dispositif constituant l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande en énergie.

Commune rurale/urbaine : Une commune est considérée rurale si elle remplit deux conditions cumulatives :

- Population totale inférieure à 2 000 habitants.
- Ne pas être comprise dans le périmètre d'une aire urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants.

Les autres communes relèvent du régime urbain. La liste de communes relevant des régimes d'électrification rural et urbain est arrêtée par le Préfet dans les 6 mois suivant les élections municipales.

CGV : Conditions Générales de Ventes.

Concessionnaire : Exploitant d'un réseau public délégué par une collectivité. On parle aussi de « délégataire ».

CRAC : Compte-Rendu Annuel d'Activité d'un Concessionnaire.

CRE : Commission de Régulation de l'Energie.

Critère B : Critère exprimé en minute mesurant le temps pendant lequel un client alimenté en électricité basse tension est en moyenne privé d'électricité dans une année, et ce quelle qu'en soit la cause.

CSPE : Contribution au Service Public de l'Electricité.

D

DDT : Direction Départementale des Territoires.

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux.

DPE : Abréviation commune pour désigner la distribution publique d'électricité.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DSP : Délégation de Service Public.

E

EDF : Concessionnaire d'ENERGIE Eure-et-Loir pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente.

Enedis : Concessionnaire d'ENERGIE Eure-et-Loir pour le développement et l'exploitation des réseaux de distribution publique d'électricité.

EneR Centre-Val de Loire : Société d'économie mixte dont ENERGIE Eure-et-Loir est actionnaire et chargée du développement de la production d'énergies renouvelables.

ENERGIE Eure-et-Loir : Votre syndicat d'énergie (abréviations communes : ENERGIE EL ou EEL).

EnR : Abréviation pour Energies Renouvelables.

EP : Abréviation commune pour désigner l'Eclairage Public.

EPCI FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre.

F

Facé (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) : Fonds financé par les distributeurs d'électricité destiné à l'amélioration des réseaux d'électricité (ressource financière importante d'ENERGIE Eure-et-Loir pour ses interventions en zone rurale).

FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, à laquelle adhère ENERGIE Eure-et-Loir et près de 500 collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseaux : énergie, cycles de l'eau, numérique…

FO : Fibre Optique (mince fil de verre permettant de transporter une information numérique).

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement dont ENERGIE Eure-et-Loir est partenaire du volet « logement » dans le but de lutter contre la précarité énergétique.

FTTH (Fiber to the home) = Fibre jusqu'à la maison (abonné directement raccordé par une fibre optique).

PETIT LEXIQUE (suite)

territoire d'énergie EURE-ET-LOIR

G

GRDF (Gaz Réseau Distribution France) : Concessionnaire de réseaux de distribution de gaz naturel.

GPU : Géoportail de l'urbanisme : site internet sur lequel chaque document d'urbanisme en vigueur devra être déposé à partir de 2020 pour être opposable.

GWh : Gigawatt-heure, unité de mesure qui correspond à la puissance d'un gigawatt actif pendant une heure (1 GWh = 1000 MWh).

H

HTA : Abréviation pour désigner un réseau électrique « Moyenne Tension » (15/20 000 volts).

I

IGN : Institut Géographique National.

IRVE : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques.

K

kWH (kilo Watt heure) : Unité de mesure de la consommation électrique.

kVA (kilo Volt-Ampère) : Unité de mesure de la puissance électrique.

M

MDE (Maîtrise de la Demande en Energie) : Notion visant à réduire la consommation d'énergie par la demande plutôt que par l'offre.

MNE : Médiateur National de l'Energie.

P

Panneaux photovoltaïques : Dispositif convertissant une partie du rayonnement solaire en énergie électrique grâce à des capteurs solaires.

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : Outil de planification des EPCI FP ayant pour but de lutter contre les effets du changement climatique, de développer les énergies renouvelables et la maitrise de la consommation d'énergie.

PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) : Plan topographique de précision devant servir de support au positionnement des réseaux.

Points lumineux : Terminologie pour désigner un point d'éclairage public (candélabre).

Poste HTA/ BT (Poste de transformation HTA/BT) : Local ou équipement assurant la liaison entre le réseau HTA et le réseau BT.

PS (Poste Source) : Poste de transformation dans lequel la tension électrique 63 ou 90 kV est abaissée à 15 ou 20 kV pour alimenter les réseaux HTA.

R

RTE (Réseau Transport d'Electricité) : Filiale d'EDF en charge de transporter l'électricité depuis le lieu de production jusqu'aux réseaux de distribution et de maintenir un équilibre permanent entre la production et la consommation.

S

SEM : Abréviation pour Société d'Economie Mixte.

SIG (Système d'Information Géographique) : Outil informatique permettant de produire des données, des plans et des cartes (Infogéo 28, le SIG du Syndicat est couramment utilisé par les collectivités d'Eure-et-Loir).

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) : Schéma du Conseil Régional ayant pour but de coordonner les politiques publiques concourant à l'aménagement du territoire (habitat, transport, énergie, climat, biodiversité, déchets).

T

TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (ressource financière principale d'ENERGIE Eure-et-Loir).

TECV : Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Territoire d'Energie Centre-Val de Loire : Entente regroupant les principaux syndicats d'énergie de la région Centre-Val de Loire (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher).

THD : Très Haut Débit

Thermographie : Technique permettant d'obtenir une image numérique par analyse des infrarouges afin de révéler les défauts majeurs d'un bâtiment et de mesurer sa qualité thermique.

TRV : Tarif Réglementé de Vente (en opposition aux tarifs de marchés).

TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité.

MES NOTES

territoire d'énergie
EURE-ET-LOIR



ENERGIE Eure-et-Loir,

en action dans les territoires

www.energie28.fr

INFO CONSO ENERGIE Eure-et-Loir www.infoconso.energie28.fr

www.planclimat28.fr

www.facebook.com/EnergieEL

www.twitter.com/EnergieEL

FNCCR
SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS

territoire d'énergie
EURE-ET-LOIR